

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe de TARRAGON, son maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs de TARRAGON, BEFRE, BERTOGNA, BUCH, CAPMARTIN, CARBOUÉ, DUPEYRE, GAUTHIER, LAGAE, PELLAUSY, PEZET, RAMBAUD et TOUCHARD

Pouvoir : Mlle FASAN donne son pouvoir à M. DUPEYRE
M. TAPILIN donne son pouvoir à M. CARBOUÉ

M. RAMBAUD a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Date convocation : 21/05/2015

Date d'affichage : 21/05/2015

1 – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE (SDE) 82 – MODIFICATION DES STATUTS (COMPÉTENCE « COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES »)

- Sur le rapport de monsieur de Tarragon, Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17,
- Les statuts du SDE 82 notamment l'article 2-4 relatif à la compétence « communications électroniques »,
- La délibération du Comité syndical du SDE 82 du 13 avril 2015
- Délibération du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne du 28 Juin 2013
- La délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2014

Considérant que :

- Le SDE 82 détient par délibération du 07 avril 2011 la compétence « communications électroniques. »

En effet le SDE 82, pour réaliser l'étude préalable du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), ne pouvait intervenir qu'une fois doté de la compétence de l'article L.1425-1 du CGCT.

- que le Conseil Départemental est désormais porteur du projet pour le déploiement départemental d'un réseau haut et très haut débit

- que le Syndicat Mixte départemental qui sera créé à cet effet doit avoir la compétence en matière de réseaux et services locaux de télécommunications électroniques telle que définie à l'article L.1425-1 du CGCT.

- que cette compétence doit lui être transférée.

- que le SDE 82 a donc délibéré le 13 avril 2015, pour le retrait de cette compétence par modification statutaire.

- que concomitamment, pour être partie prenante à cette mise en œuvre opérationnelle du SDTAN, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays de Garonne et Gascogne s'est prononcé, lors de sa réunion en date du 11 décembre 2014 en faveur de la prise la compétence pleine et entière en matière de réseaux et services locaux de télécommunications électroniques telle que définie à l'article L.1425-1 du CGCT, préalable nécessaire à son adhésion au Syndicat Mixte Départemental.

- qu'en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires des communes membres du SDE 82, disposent, à compter de la notification de la délibération, d'un délai de trois mois pour faire délibérer leur conseil municipal sur ce projet de modification,

- qu'à défaut de délibération dans le délai précité, qui commence à courir à compter de la notification de la délibération, la décision du conseil municipal est réputée favorable,

- que la délibération a été notifiée à la commune le 27 avril dernier, ce qui permet au conseil municipal de se prononcer lors de la présente séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

1. émet un avis favorable au retrait de la compétence « communications électroniques » qui avait été transférée au SDE 82 et à la modification statutaire en résultant à savoir la suppression de l'article 2-4 des statuts du SDE 82.

2. réaffirme au transfert à la communauté de commune de la compétence « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

2 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE (SDE) 82 – MODIFICATION DES STATUTS (COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) »)

Des questions se posent encore à ce sujet.

Une réunion est programmée le 8 juin avec le responsable de SDE en charge de ce dossier.

En conséquence, le conseil charge monsieur le Maire de s'informer des réponses ou précisions à apporter sur les réserves émises ci-dessus pour le prochain conseil municipal.

3 - CANTINE SCOLAIRE : APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire explique que le contrat avec le fournisseur de repas, Scolarest arrivera à échéance le 3 juillet 2015. Il explique également qu'il est donc nécessaire de lancer une consultation auprès de différents fournisseurs (3 au minimum).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser à engager la procédure adaptée de passation du marché public
- d'autoriser monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires.

4 - CRÉATION DE DEUX POSTES CAE (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI)

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité, il est nécessaire dans la mesure où la loi l'autorise, de remplacer deux contrats C.U.I (Contrat Unique d'Insertion)/C.A.E dont une personne recrutée aura pour fonction ATSEM et surveiller les enfants en garderie et l'autre agent technique de nettoyage des bâtiments communaux, aide au service de la cantine et de garderie.

La durée hebdomadaire sera de 20 heures pour une durée de 12 mois à compter du 31/08/2015.

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte de recruter deux contrats C.U.I. C.A.E, l'un faisant fonction d'ATSEM et l'autre d'adjoint technique de nettoyage des bâtiments communaux pour une durée de 12 mois, à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 31/08/2015.
- autorise monsieur le maire ou son adjoint à signer toutes les formalités nécessaires au recrutement des contrats C.U.I. C.A.E
- charge monsieur le maire de superviser le travail des salariés recrutés

5 – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2015) : DEMANDE DE SUBVENTION CIMETIÈRE

Monsieur le maire explique que la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 en son article 179 institue une dotation budgétaire intitulée dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en faveur des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes éligibles.

Monsieur le Maire propose à son assemblée de déposer un dossier de candidature avant le 30 Juin 2015 afin de prétendre à cette dotation pour les travaux concernant le cimetière.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

Dépense	Recette
Coût des travaux : <ul style="list-style-type: none">• 45 590,40 € TTC soit 54 708.48 € HT	DETR : 11 397.60€ Auto-financement : 43 310.88 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de déposer un dossier de demande de dotation pour les travaux concernant le cimetière programmés en 2015.
- autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution de cette demande de dotation.

6 – PRÉSENTATION DU PEDT

Mme BUCH présente au conseil les grandes lignes du projet de PEDT qui doit être terminé et présenté pour septembre 2015.

Le PEDT va permettre une concordance suivie entre les activités scolaires et le périscolaires

Ce projet a été présenté à l'inspecteur d'académie du Tarn-et-Garonne. Suite à ses remarques, il reste des modifications à apporter à ce document notamment quelques précisions à apporter sur les objectifs à atteindre.

L'équipe enseignante, les représentants des parents d'élève et les animateurs seront sollicités afin d'apporter des modifications.

Le PEDT sera validé par l'inspecteur d'académie puis le Prefet. Cette validation nous permettra de bénéficier de la subvention de 90 euros par enfants. Cette subvention pérennise nos ateliers périscolaires pour les 3 prochaines années.

7 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES

M. CARBOUÉ présente à l'assemblée l'état d'avancement des travaux à la salle des fêtes. Il reste les huisseries à poser : les fenêtres sont prévues entre le 22 et 25 juin et les portes entre les 6 et 10 juillet.

Concernant le remplacement des 30 tables, la secrétaire de mairie a lancé des consultations par internet.

8 - CHOIX D'UN ÉLU RÉFÉRENT POUR RECHERCHE CIMETIÈRE

Suite à la réunion avec les mémoires vivantes du village, nous avons des retours de proches des défunts.

Une liste d'information a été établie suite à cette réunion. Certains cas sont traités directement par Alice GISSOT, d'autres vont devoir être traité par le secrétariat et l'élu référent. La mission consiste à rechercher les numéros de téléphone, adresse postale afin de contacter les personnes qui sont susceptibles d'avoir un lien avec les défunts.

Il faudra leur expliquer la démarche de la commune et leur exposer les deux propositions qui s'offrent à eux : acheter ou rendre l'emplacement à la commune.

Cette proposition leur sera adressée par courrier. Il est vraiment nécessaire de faire connaître la procédure engagée par la commune.

C'est un dossier très sensible : on peut parfois avoir à connaître des affaires familiales qui n'ont pas à être divulgués.

Aucun élu ne s'est porté volontaire.

9 - ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLU

Monsieur le maire présente en séance l'avancement du dossier de PLU pour la commune. Des documents ont été déjà préparés et soumis à relecture à la commission PLU. Ces documents composent le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). Il s'agit :

- du RC (Règlement de Consultation) qui définit la procédure de consultation, son déroulement, les règles qui seront appliquées lors du dépouillement des offres, etc.
- de l'AE (Acte d'Engagement) qui le document contractuel qui lie le titulaire du marché à la personne responsable du marché pour la commune, à savoir monsieur le Maire,
- du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), ce dernier appelé plus communément le cahier des charges. Il définit en détail l'ensemble de la prestation que l'on attend du futur titulaire du marché
- et du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) qui n'est pas encore terminée à ce jour. Ce document reprend les engagements contractuels entre la collectivité et le futur titulaire et définit les règles administratives qui seront appliqués durant le déroulement du marché (pénalité de retard, délai de livraison, règle de paiement, etc.)

Afin d'avancer sur la validation de DCE, une réunion de travail le jeudi 4 juin à 20 h 30 permettra de valider les détails. Bien que ce travail de relecture et de validation relève de la commission PLU, il est décidé en séance d'inviter l'ensemble du conseil à cette réunion de travail.

M. RAMBAUD se chargera des invitations et de renvoyer à l'ensemble du conseil tous les documents.

A l'issu de cette réunion, le lancement de la consultation est prévue pour la mi-juin, le dépouillement des offres pour la mi-juillet.

10- POINTS DIVERS

- Les disponibilités des élus pour la fête du village ont été demandées en séance.
- Les factures d'EDF des associations leur ont été envoyées cette semaine.
- Le repas de fin d'année de l'école aura lieu le 19 juin et est organisé par des parents bénévoles. Chacun s'emmène son repas mais des desserts seront vendus sur place.
- Les Ours de Grisolles arrivent à partir septembre pour du judo, le jeudi soir à partir de 17h30 à la salle des fêtes.
- Le maire rappelle que planter du cannabis est une infraction pénale. La gendarmerie a indiqué à monsieur le maire vouloir contrôler plus régulièrement la présence ou non de cannabis dans les champs de culture de maïs sur notre commune.
- Excès de vitesse au lieu-dit Pradère : demande de Mme Nancy DAUCH et pétition des riverains

La commission voirie a été constaté sur place ces excès de vitesse et à étudier les propositions soumises ainsi que des solutions envisageables. Monsieur le maire a également consulté la gendarmerie ainsi que la police municipale et propose donc de baisser la vitesse autorisée (90 km/h) dans la traversée du hameau .Concernant le trafic de transit (Bouillac le Burgaud), le conseil propose que le maire sollicite la communauté de communes afin d'envoyer un courrier aux habitants de l'ensemble

du canton pour les sensibiliser au danger encouru à cause d'une vitesse excessive. Un arrêté va être pris pour notifier la vitesse à respecter à Pradère. Monsieur le maire demande que la signalisation des places de stationnement pour les handicapés soit réalisée rapidement. Monsieur Dupeyre prend en charge ce dossier.

- Monsieur Dupeyre précise que le goudronnage des routes devrait démarrer le mois prochain.
- Les travaux de Véolia à Escufès devraient être terminés d'ici 2 à 3 semaines.
- Il est constaté de plus en plus régulièrement des déchets qui n'ont rien à y faire auprès des PAV (Points d'Apport Volontaire) de notre commune (ex : pneus, tuyaux d'arrosage, etc.). Il faudrait sensibiliser les habitants de la commune par un courrier et peut-être également par un panneau auprès des containers indiquant ce que l'on peut jeter ou non.
- Il est demandé en séance une extension du nombre de containers PAV pour le lieu-dit Pradère, M. PELAUSY suit cette affaire.

Fin de la séance à 23h.